



**IR
TS**

INSTITUT
REGIONAL
DU TRAVAIL
SOCIAL

NOUVELLE
- AQUITAINE
BORDEAUX

**DIRECTEUR. TRICE
D'ÉTABLISSEMENT
OU DE SERVICE
D'INTERVENTION
SOCIALE (CAFDES)**

**NIVEAU 7
BAC + 5**

**Développeur
de talents sociaux
& solidaires**

DIRECTEUR.TRICE D'ÉTABLISSEMENT OU DE SERVICE D'INTERVENTION SOCIALE (CAFDES)

NIVEAU 7
BAC + 5

Taux de
réussite : **94%**

Éligible au **CPF 239670**

Le métier

Le directeur d'établissement ou de services d'intervention sociale conduit l'action d'une ou plusieurs structures du champ de l'action sociale, médico-sociale ou sanitaire. Il exerce ses missions, par délégation de la personne morale, dans le respect du cadre législatif et réglementaire défini par les politiques sociales.

Pilote de l'organisation qu'il dirige, il est en charge de l'élaboration, de la conduite stratégique et de l'évaluation de projets d'intervention sociale adaptés aux besoins des publics accompagnés. Il est garant des conditions de ces accompagnements et veille en particulier à l'effectivité du respect des droits des personnes accueillies. Il est responsable de la sécurité des personnes et des biens.

Son expertise de l'intervention sanitaire et sociale, ses compétences en management et en gestion financière lui permettent d'agir dans un environnement complexe. En relation avec un réseau d'acteurs multiples sur le territoire, le directeur développe tous partenariats concourant à la complémentarité des réponses nécessaires.

En interne, il crée les conditions d'une mobilisation des professionnels favorisant l'appropriation collective des projets et l'ouverture aux changements liés à l'évolution des missions.

Formation par la voie de la formation continue

- 700 heures de formation théorique,
- 510 heures de formation pratique
- Durée de 30 mois

Les contenus

Évoluant dans un univers complexe nécessitant des connaissances et des compétences en stratégie et en management global, la formation du directeur s'exerce autour de différents domaines :

Axe 1 - élaboration et conduite stratégique d'un projet d'établissement ou de service (154 heures d'enseignement théorique et 240 heures de formation pratique)

Axe 2 - management et gestion des ressources humaines (196 heures d'enseignement théorique)

Axe 3 - gestion économique, financière et logistique d'un établissement ou service (154 heures d'enseignement théorique)

Axe 4 - expertise de l'intervention sanitaire et sociale sur un territoire (196 heures d'enseignement théorique et 270 heures de formation pratique)

La formation est sanctionnée par le Certificat d'Aptitude à la Fonction de Directeur d'Établissement Social ou de Service d'Intervention Sociale (CAFDES) décerné au nom du Ministre de la Santé par le directeur de l'École des Hautes Études en Santé Publique aux candidats ayant réussi l'examen.

Dans le cas d'une inscription en Master 2, la formation est sanctionnée, en plus, par un diplôme Master 2 « Administration des entreprises » de l'IAE de Bordeaux.

Lieu d'exercice

Le directeur exerce ses fonctions dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux relevant du secteur associatif, public ou lucratif et accueillant tous publics en situation de vulnérabilité.

Les conditions d'admission

La sélection comporte une épreuve écrite et une épreuve orale.

- **Épreuve écrite** : commentaire de textes (3 heures).
- **Épreuve orale** : entretien devant le jury à partir d'une note rédigée au préalable par le candidat (30 minutes).

Comment postuler ?

Le dossier peut être directement téléchargé sur le site de l'IRTS Nouvelle-Aquitaine Bordeaux (www.irtsnouvelleaquitaine.fr) et retourné à l'IRTS Nouvelle-Aquitaine Bordeaux.

Les tarifs

Le tarif de l'inscription aux épreuves de sélection est de :

- 330 € dont 52 € de frais de gestion administrative non remboursables
- 170 € en cas de dispense de l'épreuve écrite, dont 52 € de frais de gestion administrative non remboursables
- L'inscription à l'oral est intégralement remboursée en cas d'échec à l'écrit. Après enregistrement des dossiers, les frais d'inscriptions ne sont pas remboursables, sauf cas de force majeure et sur présentation d'un justificatif.

Dans ce cas, des frais de gestion administrative (52 €) restent acquis à l'IRTS.

Le tarif de l'inscription à la formation est de :

- 17 700€ (cycle 2020-2022)
- + frais de procédure V.A.P à l'université - service formation continue : pour info environ 250 € cycle 2019-2021 (*)
- aucun frais d'inscription ni frais de scolarité à l'Université

(*) tarifs susceptibles d'évoluer chaque année

LES +

- Obtention d'un diplôme de Niveau 7
- Fort taux de réussite et d'employabilité
- Accompagnement pédagogique personnalisé.

Contacts

● **Responsable de la formation** :
Christine Dutrieux
c.dutrieux@irtsnouvelleaquitaine.fr

● **Assistante de la formation** :
Sylvie Ruiz
s.ruiz@irtsnouvelleaquitaine.fr
05 56 84 20 52



ACCESSIBLE PAR L'APPRENTISSAGE



Détail des tarifs et prises en charge sur irtsnouvelleaquitaine.fr



ACCESSIBLE PAR LA VAE

Une formation proposée en partenariat avec



EHESP



Prestations et locaux accessibles aux personnes en situation de handicap

[irtsnouvelleaquitaine.fr](https://www.irtsnouvelleaquitaine.fr)

Suivez-nous sur:



Twitter @IRTSNA



Facebook @irtsnouvelleaquitaine



LinkedIn @irtsnouvelleaquitaine



Instagram @irtsnouvelleaquitaine

9 avenue François Rabelais

33400 Talence

05 56 84 20 20

contact@irtsnouvelleaquitaine.fr